

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CORMIER, Maire.

Étaient présents : Mmes CORMIER, BASSET, BERTHO, BINET, BLIN, JACQUES, VANDEWALLE,  
Et Mrs AUVRAY, AVENEL, BASSET, BRISSET, BUAILLON, LE POTIER, LOONES, MEZZERETTE,

Étai(en)t absent(s) excusé(s) :

Étai(en)t absent(s) :

A été élu secrétaire de séance Nathalie BLIN

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR :**

- Lecture du PV CM du 02 Mars 2026
- Désignation secrétaire de séance
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local par le Maire élu
- Affectation des Conseillers Municipaux délégués et des Référénts
- Commissions diverses
- Election des délégués SAEP 3R /SIEGE / EURE NUMERIQUE / SEPASE
- Indemnités de fonction
- Infos et questions diverses

**08-2026 Election du Maire**

Monsieur BUAILLON Guy, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur BUAILLON Guy sollicite deux volontaires comme assesseurs : Aurélie BERTHO et Valérie BINET acceptent de constituer le bureau.

Monsieur BUAILLON Guy demande alors s'il y a des candidats.

Sylvie CORMIER propose sa candidature.

Monsieur BUAILLON Guy enregistre la candidature de Sylvie CORMIER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin (Léonie BASSET) et du doyen (BUAILLON Guy) de l'assemblée.

Monsieur BUAILLON Guy proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- nombre de bulletins nuls ou blancs : 1
  - suffrages exprimés : 14
  - majorité requise : 8
- Sylvie CORMIER a obtenu : 14 voix

Sylvie CORMIER ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame CORMIER Sylvie prend la présidence et remercie l'assemblée.

### 09-2026 Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;  
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

### 10-2026 Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-4 et L2122-7-2,  
Vu la délibération 09-2026 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 3,

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le Maire recueille une liste de trois candidats aux fonctions d'adjoint au Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

#### **Election de la liste d'adjoints :**

Après dépouillement du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

**- M. LE POTIER Michaël / Mme VANDEWALLE Brigitte / M. AVENEL Rémy : 15 voix**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et Madame le Maire a proclamé élus et immédiatement installés les trois adjoints au Maire.

### Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local aux Conseiller Municipaux qui l'approuvent et la signent.

### 11-2026 Election des délégués SAEP 3R

Le Conseil Municipal de la commune d' Ambenay,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le récapitulatif des délégués à élire pour chaque commune disposant que la commune d' Ambenay est représentée dans le comité syndical par deux délégués titulaires ;

Considérant qu' il convient de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue ou relative des suffrages selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, à l'élection des délégués ;

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- TITULAIRES : M. AVENEL Rémy, 15 voix (quinze voix)  
M. BUAILLON Guy, 15 voix (quinze voix)
- SUPPLEANTS : M. LE POTIER Michaël, 15 voix (quinze voix)  
Mme CORMIER Sylvie, 15 voix (quinze voix)

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne :

**Les délégués titulaires sont :**

- AVENEL Rémy
- BUAILLON Guy

**Les délégués suppléants sont :**

- LE POTIER Michaël
- CORMIER Sylvie

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise.

**12-2026 Election des délégués SIEGE 27**

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil Municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- TITULAIRE : Mme CORMIER Sylvie, 15 voix (quinze voix)
- SUPPLEANT : M. BRISSET Pierre, 15 voix (quinze voix)

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne :

**1/ Membre titulaire :**

NOM : CORMIER

PRENOM : Sylvie

**2/ Membre suppléant :**

NOM : BRISSET

PRENOM : Pierre

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, et transmet cette délibération au Président du SIEGE 27.

**13-2026 Désignation d'un représentant au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouverte Eure Normandie Numérique ;
- Vu les statuts du syndicat et notamment du chapitre II - article 5.1.2.2 ;
- Vu la délibération n° 35-2023 du 16/10/2023 portant sur l'adhésion de la commune d'AMBENAY au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

- Considérant que la tenue des scrutins municipaux du 15 et 22 mars 2026 a eu pour conséquence l'élection d'un nouveau Conseil Municipal ;
- Considérant que l'élection d'un nouveau Conseil Municipal nécessite de désigner un nouveau représentant de la commune au syndicat Eure Normandie numérique pour la compétence « services et outils numériques » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne comme représentant, **Monsieur BUAILLON Guy** (Conseiller Municipal).

#### **14-2026 Désignation des délégués de l'Association Syndicale Autorisée de ma Risle Médiane (ASARM)**

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 11 des statuts de l'ASARM il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au comité syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil Municipal désigne, à la majorité absolue, les membres suivants au Conseil Syndical de l'ASA Risle Médiane :

**Titulaire : Brigitte VANDEWALLE**

**Suppléant : Rémy AVENEL**

Et transmet cette délibération au Président de l'ASARM.

#### **15-2026 Commissions Communales**

##### **COMMISSION DES FINANCES COMMUNALES :**

Sylvie CORMIER, Michaël LE POTIER, Brigitte VANDEWALLE, Rémy AVENEL, Christophe BASSET, Stéphane MEZERETTE, Guy BUAILLON

##### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Sylvie CORMIER **Titulaires :** Pierre BRISSET, Guy BUAILLON, Brigitte VANDEWALLE

**Suppléants :** Rémy AVENEL, Michaël LE POTIER, Alexandre LOONES

##### **COMMISSION URBANISME / PLUi :**

Sylvie CORMIER, Michaël LE POTIER, Brigitte VANDEWALLE, Rémy AVENEL, Guy BUAILLON, Jacqueline JACQUES, Nathalie BLIN, Valérie BINET, Stéphane MEZERETTE, Christophe BASSET, Alexandre LOONES, Pierre BRISSET, Jonathan AUVRAY, Aurélie BERTHO, Léonie BASSET

##### **COMMISSION DEFENSE INCENDIE / RISQUES CLIMATIQUES / SECURITE :**

Sylvie CORMIER, Michaël LE POTIER, Stéphane MEZERETTE, Guy BUAILLON, Alexandre LOONES

##### **COMMISSION CADRE DE VIE / MOBILITE :**

Sylvie CORMIER, Brigitte VANDEWALLE, Jacqueline JACQUES, Nathalie BLIN, Valérie BINET, Michaël LE POTIER, Rémy AVENEL, Christophe BASSET, Léonie BASSET

##### **COMMISSION ENVIRONNEMENT (Participative) :**

Sylvie CORMIER, Brigitte VANDEWALLE

##### **COMMISSION ANIMATIONS COMMUNALES :**

Sylvie CORMIER, Michaël LE POTIER, Brigitte VANDEWALLE, Rémy AVENEL, Guy BUAILLON, Jacqueline JACQUES, Nathalie BLIN, Valérie BINET, Stéphane MEZERETTE, Christophe BASSET, Alexandre LOONES, Pierre BRISSET, Jonathan AUVRAY, Aurélie BERTHO, Léonie BASSET

##### **COMMISSION PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES ESPACES VERTS / VOIES COMMUNALES / CHEMINS / FOSSES :**

Sylvie CORMIER, Rémy AVENEL, Pierre BRISSET, Alexandre LOONES, Jonathan AUVRAY, Christophe BASSET, Michaël LE POTIER

### 16-2026 Référents Hameaux

Le Conseil Municipal décide de désigner un ou plusieurs référents par hameau. Ces référents seront chargés de signaler tout problème concernant leur secteur et être à l'écoute des administrés. Les référents hameaux pourront être modifiés sur les secteurs au cours du mandat.

IMPASSE DE LA MAIRIE / PLACE DE L'EGLISE / CHEMIN DE LA BORNE / RUE DE LA GARE : Aurélie BERTHO

RUE DES ECOLES / RUE CHERRUEL / PLACE DU VILLAGE : Jacqueline JACQUES / Léonie BASSET

RUE A. LEBON / RUE G. LACOMBE / RUE DU BOUT DU BOIS : Michaël LE POTIER / Pierre BRISSET / Philippe BESLOT

ROUTE DES RENARDIERES / LES POTERIES / LE COURANT / LA ROCHE / LA METAIRIE / LE CORNET : Rémy AVENEL / Emilie LOUBLIER

ROUTE DES SIAULES / PLACE DES SIAULES / IMPASSE DES SIAULES : Guy BUAILLON

ROUTE DE LA FLEURIERE / RUE DE LA FLEURIERE / IMPASSE DE LA FLEURIERE / LES NOES : Jonathan AUVRAY

LES MARDELLES / RUE DE RIVOLI / LE GACEL / LE BUAT / LES NOES : Sylvie CORMIER

LE LONG DU BOIS / IMPASSE DU LONG DU BOIS / LE CULORON : Nathalie BLIN

ROUTE DE TRANSIERES / L'HERMITE / CHENNECOURT / MAUREPAS / LES MARES / LA GRANDE BONNEVILLE : Valérie BINET

RUE DU FIEF GRUEL / RESIDENCE PERSEVERANCE / RUE DU CIMETIERE : Brigitte VANDEWALLE / Christophe BASSET

LAUNEL / ROUTE DES PETITS BOTTEREAUX / MOULIN ROGER : Alexandre LOONES

LA LONGUERAIE / L'ECUREUIL / BAILLY : Stéphane MEZERETTE

### 17-2026 Indemnités de fonction

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Vu** les arrêtés municipaux du 20/03/2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

**Vu** la délibération 09-2026, du 20/03/2026,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Considérant** que pour une commune de 556 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 11.77% (indice 1027 = 4 110.52€ Brut depuis Janvier 2026).

**Considérant** le souhait de la 2<sup>ème</sup> adjointe de partager l'indemnité compte tenu de la charge attribuée au Conseiller Municipal délégué.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

Décide, à compter du 20 Mars 2026, de fixer les indemnités des Adjoints et du Conseiller Municipal délégué comme suit en fonction de la répartition des délégations et des charges par adjoint :

1<sup>er</sup> Adjoint : 9.9 %

2<sup>ème</sup> Adjoint : 5.5 %

3<sup>ème</sup> Adjoint : 9.9 %

Conseiller Municipal délégué : 4.4 %

Il ne sera pas nécessaire de délibérer à nouveau en cas d'évolution de l'indice de référence auquel est appliqué ce taux (actuellement 1027), si cet indice venait à varier par suite d'une décision réglementaire.

### Infos diverses :

- Convocation des Conseils Municipaux de préférence les jeudis à 18h
- Travaux église : appel de l'Architecte des Bâtiments de France pour signalement de travaux importants à prévoir suite à la mise au jour de la charpente de la Nef. Projection des photos de l'existant aux Conseillers Municipaux. Le devis de chiffrage des travaux supplémentaires de réparation de la charpente est attendu pour début de semaine prochaine. Une relance de l'appel aux dons va être effectuée ainsi qu'un appel au Préfet et un article dans la presse.
- Appel des services vétérinaire de la Préfecture pour recensement des volailles détenues par des particuliers. Une déclaration doit être faite par les détenteurs dans le cadre d'un cas de grippe aviaire détecté dans le Département de l'Eure. Toutes les informations et démarches à effectuer seront relayées via le site internet de la commune et l'application macommuneconnectee.fr.
- Invitation aux rencontres sociétaires 2026 du Crédit Agricole le 24/03/2026 à 18h30 à Rugles.
- Ramassage des poubelles communales : Rémy AVENEL se propose de réaliser la tournée hebdomadaire seul, un relais est à envisager en cas d'absence. Les Conseillers Municipaux proposent de refaire un planning de tournée.
- Modification des jours de permanence du secrétariat de Mairie : **à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026** : Le **JEUDI** de **10h30 à 12h** et de **16h à 18 h** (accueil libre ou sur rendez-vous) et le **MARDI** de **10h30 à 12h** sur rendez-vous

### Référents Hameaux :

- Distribution des documents suivants :
  - Courrier aux habitants / Les missions de vos élus et référents hameaux
  - Mémo changement de jours de permanence du secrétariat de Mairie / infos diverses / agenda

La secrétaire de séance,  
Nathalie BLIN



Le Maire  
Sylvie CORMIER

